

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1679

Artikel: Des taxes à double tranchant
Autor: Guyaz, Jacques / Weber, Aude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des taxes à double tranchant

Les grandes multinationales annoncent des bénéfices colossaux pour l'année 2005. L'UBS annonce un résultat net de 14 milliards d'euros. Les autres banques ont des résultats un peu inférieurs comme BNP Paribas à 9,15 ou le Credit Suisse à 5,85. Ces chiffres, qui peuvent sembler colossaux, et toutes les banques internationales n'ont pas encore publiés leurs résultats, ne sont rien à côté du résultat des pétroliers. Les Français ont beaucoup parlé du résultat de Total qui est à 12 milliards, mais celui de BP est de 16 et le bénéfice de Shell de 18,8. Le champion toutes catégories est l'américain Exxon avec un bénéfice invraisemblable de 30 milliards d'euros.

Ces bénéfices gigantesques ont-ils un sens? Les grands groupes pétroliers tirent profit de la hausse des cours et bien sûr le consommateur final, vous ou moi, est celui qui paie. L'idée d'une taxe extraordinaire sur les bénéfices est agitée en France. Il s'agirait de ponctionner le résultat de Total de 5 milliards. Naturellement l'entreprise explique que cela pénaliserait sa capacité d'investissement et donc les emplois futurs. Pourtant l'idée fait son chemin non seulement dans cette nation française fort peu libérale, mais aussi aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne.

Des sénateurs démocrates veulent taxer Exxon, et en Grande-Bretagne, il existe déjà depuis 2002 un impôt de

10% sur les bénéfices tirés de l'exploitation des pétroles de la mer du Nord. Gordon Brown, veut faire passer cette taxe à 20%, ce qui représenterait plus de 3 milliards d'euros supplémentaires en rentrées fiscales chaque année. Le ministre des Finances considère qu'il est juste que le budget, donc les citoyens, bénéficie d'une partie des montants payés à la pompe par ce même contribuable automobiliste.

Un tel dispositif pourrait-il être imaginé en Suisse face aux bénéfices considérables des entreprises cette année et l'an prochain? La situation est quelque peu différente. La Grande-Bretagne taxe une matière première nationale, les ventes de pétrole de la mer du Nord, et non un produit étranger. Dans cette logique, il faudrait une taxation extraordinaire des bénéfices réalisés par exemple par nos banques sur le marché domestique, comme on dit maintenant, alors que l'essentiel des gains provient de l'étranger. Ce serait bien sûr absurde et pénalisant pour le résident helvétique. Par ailleurs la hausse des bénéfices et des cours profite à tous, à travers ces acteurs majeurs en bourse que sont les caisses de pension, souvent en difficultés ces dernières années. Donc ce qui semblerait une bonne idée morale serait probablement, en tout cas chez nous, une mauvaise idée économique. *jg*

Edito

Friture sur la ligne

La communication des autorités fédérales ne brille ni par la transparence ni par la clarté. Le Conseil fédéral en a donné récemment une triste illustration dans le dossier de la vente de Swisscom. Les bégaiements du gouvernement semblent maintenant faire école dans l'administration.

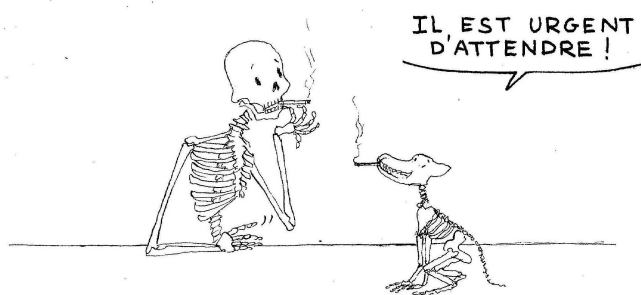
Le 14 janvier dernier, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) publiait un communiqué relatif aux additifs contenus dans les cigarettes. Une étude qu'il avait commandée révèle que les cigarettes de certaines des trente-deux marques vendues en Suisse contiennent des additifs non autorisés. Quant aux additifs autorisés, ils doivent faire l'objet d'analyses supplémentaires qui pourraient conduire à une adaptation de la réglementation. Selon les spécialistes, certains additifs contribuent à stimuler la consommation de tabac, ce que démentent les fabricants.

Le consommateur s'interroge. Quelles marques contiennent-elles des additifs non autorisés? Et les additifs autorisés ne semblent pas anodins puisqu'ils pourraient faire l'objet d'une interdiction. Le consommateur s'étonne. L'OFSP dit avoir informé les autorités cantonales d'exécution en vue d'analyses ultérieures et d'une éventuelle contestation des produits actuellement en vente. Pourquoi donc cette retenue de l'autorité fédérale? Les analyses commandées par l'OFSP ne sont-elles pas fiables, qu'il faille les vérifier dans les laboratoires cantonaux? Et si elles le sont, pourquoi ne pas interdire sans tarder ces produits?

A lire le communiqué de l'Office, il apparaît que ce dernier n'est pas sûr de son fait. Il annonce en effet qu'il poursuit les analyses tout au long de cette année «pour confirmer certains résultats». Et d'ajouter qu'il est en train d'évaluer les données sur les additifs que fabricants et importateurs sont tenus de lui fournir chaque année, données qu'il publiera «en temps voulu».

Une telle information crée plus de confusion qu'elle ne contribue à éclairer les consommateurs. Elle laisse supposer que l'administration n'ose attaquer de front la puissante industrie du tabac, qui par ailleurs bénéficie de solides relais parlementaires. Bref, l'OFSP sait mais ne sait pas tout à fait, et il ne va pas tarder à savoir. Alors pourquoi parler? Il démontre lui-même l'inutilité de son message en rappelant que «fumer avec ou sans additifs nuit à la santé». *jd*

WAIT AND SMOKE



Aude Weber